Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, saluent l'engagement des établissements publics de santé dans la certification de leurs comptes.

Les comptes de l'ensemble des trente-et-un établissements publics de santé dont les recettes dépassent les 100 millions d'euros doivent être examinés par des commissaires aux comptes d'ici 2016.

Deux établissements, le centre hospitalier universitaire de Poitiers et le centre hospitalier du Mans, ont ainsi vu leurs comptes 2014 certifiés par un commissaire au compte.

Ces premiers résultats constituent une étape importante en faveur de la transparence des comptes publics, de la maîtrise des risques financiers et de la modernisation des modes de gestion de ces établissements publics de santé.